

La présente ordonnance sera publiée au *Messager* et insérée au *Bulletin officiel des Établissements*.

Papeete, le 25 août 1874.

Signé : Ove GILBERT-PIERRE.

Signé : POMARE.

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

238. — Par ordre du Commandant en date du 1^{er} août 1874, M. l'enseigne de vaisseau Flandin a été appelé à remplir les fonctions de résident des Tuamotu en remplacement de M. Mariot en expectative d'un congé pour France.

239. — Par décision du Commandant en date du 6 août 1874, la démission offerte par le sieur Comte de son emploi de contre-maitre boulanger a été acceptée.

240. — Par décision du Commandant de même date, le sieur Laguens a été nommé contre-maitre boulanger des subsistances.

241. — Par décision du Commandant en date du 14 août 1874, M. Mariot, résident des Tuamotu, a été autorisé à rentrer en France en congé de convalescence.

242. — Par décision du Commandant en date du 22 août 1874, M. Foucher, Ordonnateur, a été envoyé en convalescence au poste de Taravao.

243. — Par décision du Commandant en date du 24 août 1874, M. La Barbe, sous-commissaire de la marine, a été chargé de suppléer l'Ordonnateur momentanément empêché.

CERTIFIÉ CONFORME :

Papeete, le 2 avril 1875 (*).

Le Conservateur des Archives,
SALLOT DES NOYERS.

VÉRIFIÉ :
L'Ordonnateur p. i.,
LA BARBE.

(*) Cette date est celle de la réception du Bulletin aux Archives.